

11 mai 2020
2020-009



Avis de TMX relatif à la négociation boursière

Avis de clarification concernant les droits applicables aux opérations à l'ouverture – Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX

TMX souhaite fournir des clarifications concernant les droits applicables aux opérations à l'ouverture à la Bourse de Toronto (TSX) et à la Bourse de croissance TSX (TSXV) en cas de « réouverture » à l'échelle du marché.

On entend par « réouverture » la reprise de la négociation après l'imposition, par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, d'une interruption de la négociation à l'échelle du marché découlant d'un coupe-circuit, ou après une interruption de l'ensemble du marché de la TSX ou de la TSXV à l'issue de laquelle le marché concerné lance une séance d'ordres au premier cours.

Dans ces circonstances, les droits applicables aux opérations à l'ouverture dont font état les [barèmes de droit de la TSX et de la TSXV](#) ne s'appliqueront pas. Par conséquent, toutes les opérations exécutées pendant une « réouverture » à l'échelle du marché seront gratuites.

Cette modification des droits a été approuvée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour la TSX, et doit être approuvée par l'Alberta Securities Commission et la British Columbia Securities Commission pour la TSXV.

L'ajout de ces renseignements concernant les droits applicables aux opérations à l'ouverture dans les barèmes de droits de la TSX et de la TSXV prendra effet le vendredi 15 mai 2020. Le processus de remboursement des droits versés à l'égard des interruptions de la négociation à l'échelle du marché qui ont eu lieu en mars 2020 est en cours.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec [l'équipe de gestion des comptes](#).

Paul Dimtsis	416 947-4335
Laura Hanschke	416 947-4569
Pete Osborne	+44 7555 690 996
Jon Schneider	416 947-4484
Michael Tintinaglia	416 947-6679

Pour cesser de recevoir ces avis, cliquez [ici](#).